

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2008

**Etaient présents :** MM.Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eric BREHAUX - Marie Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Marie-Madeleine BERTHEAU - Valérie BOUGRA - Isabelle DE CARVALHO - Chantal BENICOURT - Christian GERVAIS - Annie MONEGO - René CHENON - Philippe BOUGRA - Maria DE GOUVEIA - Frédéric DUVERGER (à partir du point N°2) - Jacqueline CHENON - Nathalie DESROUSSEAUX - Jean-Marc DESCHAMPS - Patricia PETIT - Mohamed BOUALLAGA - Nicole MARTIN - Patrice PAGEOT - Maria MARGERIN./.

**Excusés ayant donné pouvoir :** M.Mornélys LORRIER à Mme Isabelle DE CARVALHO./.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, a ouvert la séance.

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

\*\*\*\*\*

### • AJOUT UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** l'ajout à l'ordre du jour du point N°19 - Questions Diverses.

### 1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU, secrétaire de séance.

### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2008 après modifications.

### 3. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AUPRES DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (C.T.P.).

Le Conseil Municipal A **FIXE A LA MAJORITE (POUR : 23 - CONTRE : 4)** à 4 le nombre de représentants titulaires de personnel auprès du Comité Technique Paritaire.

### 4. CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX CEREMONIES ET AUX RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS.

Le Conseil Municipal A **CREE A LA MAJORITE (POUR : 21 - ABSTENTION : 6)** un poste de conseiller municipal délégué aux cérémonies et aux relations avec les associations d'anciens combattants.

### 5. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Frédéric DUVERGER comme correspondant défense de la Commune de Brou sur Chantereine.

### 6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** ses représentants auprès du C.N.A.S. :

- titulaire : Monsieur Antonio DE CARVALHO
- suppléant : Monsieur Philippe PIERARD

## **7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU SYNCOM**

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE ses représentants auprès du SYNCOM (1 titulaire et 1 suppléant), à savoir :

- 1 titulaire : Monsieur Eric BREHAUX
- 1 suppléant : Mademoiselle Eva GERLE

## **8. TARIFS DE LA BROCANTE POUR L'ANNEE 2008**

Le Conseil Municipal A RECONDUIT A LA MAJORITE (POUR : 21 - CONTRE : 6) ces tarifs pour l'année 2008 et A CREE A LA MAJORITE (POUR : 21 - CONTRE : 6) un tarif pour les professionnels qui s'établirait à 25 € POUR 2 ML.

## **9. ORGANISATION D'UNE SORTIE CULTURELLE DANS LE VAL D'OISE ET DETERMINATION DES TARIFS**

Le Conseil Municipal A RETENU A LA MAJORITE A L'UNANIMITE les tarifs suivants pour la sortie culturelle à la Roche Guyon et la visite de Vetheuil :

	TARIFS
Adultes breuillois	6 €
Enfants de 6 à 12 ans	3 €

## **10. AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE, L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES LOCATAIRES BREUILLOIS (AFFILIEE A LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT) ET L'ASSOCIATION MUNICIPALE CULTURELLE, ARTISTIQUE ET DE LOISIRS (AMCAL) POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX L.C.R. CITES CHEMINOTES.**

Le Conseil Municipal A ADOPTE A L'UNANIMITE l'avenant N°2 à la convention et A AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents y afférents.

## **11. ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2008.**

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE de conclure avec le Département de Seine et Marne une convention concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.), soit 3 € par logement social sur la base de 407 logements pour l'année 2008 et A AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

## **12. CONVENTION ENTRE L'ETAT (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE) ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRE EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS.**

Le Conseil Municipal A DONNE A LA MAJORITE (POUR : 21 - CONTRE : 6) un avis favorable à la mise en place d'un service minimum, a adopté la convention à intervenir entre l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) et la Commune de Brou sur Chantereine et A AUTORISE (POUR : 21 - CONTRE : 6) Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

## **13. MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal A PRIT A LA MAJORITE (POUR : 21 - CONTRE : 6) acte de la modification du POS ;

**14. AVIS DE LA COMMUNE RELATIF A DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE LESCOT A L'EFFET D'ETRE AUTORISEE A AUGMENTER LA CAPACITE DE PRODUCTION DE SON SITE A VAIRES SUR MARNE.**

Le Conseil Municipal A **DONNE A LA MAJORITE (POUR : 21 - CONTRE : 6)** un avis favorable sur la demande formulée par la société LESCOT.

**15. AVIS DE LA COMMUNE RELATIF A DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE LA SOURCE CHANTEREINE A L'EFFET AUTORISEE A MODIFIER L'UNITE DE FABRICATION DE BOUTEILLES PLASTIQUE, ASSOCIEE A UNE UNITE D'EMBOUTEILLAGE D'EAU DE SOURCE SUR LA COMMUNE DE CHELLES.**

Le Conseil Municipal A **DONNE A L'UNANIMITE** un avis favorable sur la demande présentée par la Société la Source Chanteraine.

**16. VALIDATION DES EVALUATIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) DU 04 FEVRIER 2008.**

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **APPROUVE** l'évaluation des charges adoptée par la CLETC du 4 février 2008;
- A **APPROUVE** les tableaux fixant le versement de l'attribution de compensation y afférent
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces transferts avec les effets financiers correspondants et à signer tout document afférent à ce dossier.

**17. EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS.**

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** les modalités d'exercice du droit à la formation des élus.

**18. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire A **EXPOSE** le compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 13 février 2008 et le 16 mai 2008.

**19. QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Demande de bureau du Groupe Divers Gauche
- 2) Ouverture du journal Informations Breuilloise au Groupe Divers Gauche

**La séance a été levée à 22h05.**